

***Taxe scolaire et bonne gouvernance:
la CSRL a bien fait ses devoirs***

Bonaventure, 2 octobre 2013 – En réponse aux nouvelles demandes de la première ministre concernant la taxe scolaire, la Commission scolaire René-Lévesque (CSRL) réitère qu'elle a fait ses devoirs avec toute la rigueur nécessaire dans le souci de préserver des services de qualité aux élèves. La Commission scolaire affirme du même souffle que des compressions supplémentaires, comme une diminution de la taxe scolaire d'ici 2016, affecterait directement la quantité et la qualité de ces services.

Outre la diminution de la taxe scolaire exigée hier par Mme Marois, le gouvernement demandait aux commissions scolaires, le 15 septembre dernier, de considérer les choix financiers suivants :

- *Diminuer leurs dépenses administratives*

Dans son budget 2013-2014, la CSRL a fait des coupures de plus de 820 000 \$:

- Réduction de dépenses administratives de 630 358\$ (reprographie, informatique, téléphonie, publicité, entretien des immeuble);
- Réduction de dépenses éducatives de 190 000 \$ (non remplacement de départs à la retraite);

Rappelons que les frais administratifs encourus par la CSRL ne représentent que 3,6 % vs une moyenne de 5 % dans les CS du Québec.

- *S'associer à d'autres commissions scolaires pour offrir des services conjointement*

Déjà des partenariats sont en cours avec d'autres commissions scolaires francophones et anglophone de la région et le Cégep de la Gaspésie notamment par le partage du réseau informatique de la CSRL via le Réseau collectif GIM.

- *Diversifier leurs sources de revenus*

À la CSRL, la diversification des sources de revenus passe notamment par :

- Le biais d'une offre de formations spécifiques (services aux entreprises) et la vente de biens immobiliers (bâtiments et terrains non utilisés);
- La multiplication de protocoles d'entente avec les municipalités, ce qui permet de restreindre certaines dépenses financières;
- Une taxation scolaire raisonnable dans la mesure des besoins de la CSRL et des capacités du contribuable.

Au chapitre de la taxe scolaire, malgré le fait que le gouvernement a réduit de 50 % la subvention annuelle de péréquation qu'il versait à la CSRL, le Conseil des commissaires a choisi de ne pas faire porter à ces derniers tout le fardeau de cette coupure. La décision a été de fixer un taux uniforme de taxation à 0,26 \$ (par 100 \$ d'évaluation), soit 0,09 \$ de moins que le taux maximum permis par la loi (0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation), ce qui représente 0,02\$ de plus que le taux moyen de l'an dernier, soit une hausse moyenne annuelle de 26 \$ pour le contribuable (18 %) par rapport à 2012-2013.

Rappelons que la taxe scolaire permet de répondre aux besoins locaux et, surtout, de s'assurer de l'équité des services sur l'ensemble du territoire d'une commission scolaire. Elle permet de financer des dépenses incontournables comme le salaire du personnel, une partie du transport scolaire, l'informatique, l'entretien des immeubles, etc.

- *Puiser exceptionnellement jusqu'à 32 % dans leurs surplus accumulés*

À ce chapitre, la CSRL a fait le choix de limiter à 10 % l'utilisation des surplus, ainsi que la loi le prescrit, même s'il était possible d'en utiliser 16 % en mesure compensatoire. Ce choix de n'utiliser que 10 % s'inscrit dans une perspective conséquente de moyen terme visant à se donner une marge de manœuvre triennale pour assurer le maintien de services de qualité dans le contexte des compressions à venir.

La Commission scolaire René-Lévesque estime donc qu'elle a agi avec rigueur dans le respect de sa mission et de ses valeurs qui visent avant tout le bien-être, la persévérance et la réussite des élèves.

La CSRL en bref

Une organisation ouverte sur son milieu, déployée sur un territoire de plus de 300 kilomètres entre Val d'Espoir et les plateaux de la Matapédia, qui emploie près de 1 100 personnes. Un budget de 77 M\$ qui dessert notamment 22 écoles primaires, 5 écoles secondaires, 2 écoles primaires-secondaires, 3 centres d'éducation des adultes et 3 centres de formation professionnelle.

-30-

Source :

Geneviève Saint-Hilaire
Conseillère en communication
418 534-3003 – poste 6030

Entrevues :

Jean Couture
Président
418 534-3003 – Poste 6030